

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juin 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025

2025 DILT 7 Budget annexe des transports automobiles municipaux - Compte de gestion de l'exercice 2024

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024, ainsi que la décision modificative du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024 et des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 ;

Vu le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux au titre de l'exercice 2024 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 mai 2025, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère

Article 1^{er} : Le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2024 :

Section d'investissement : - 8 048 945,19 euros

Section d'exploitation : - 3 657 414,07 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice 2023)

Section d'investissement : 782 848,45 euros

Section d'exploitation : -7 220 302,82 euros

Solde : - 6 437 454,37 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2024 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section d'investissement	8 831 793,64 euros		- 8 048 945,19 euros	782 848,45 euros
Section d'exploitation	- 3 562 888,75 euros	sans objet	- 3 657 414,07 euros	-7 220 302,82 euros
TOTAL	5 268 904,89 euros		- 11 706 359,26 euros	- 6 437 454,37 euros

Article 4 : Aucun certificat administratif ayant donné lieu à des écritures d'ordre non budgétaires aux comptes 1021 et 1068 n'a été émis par l'ordonnateur en 2024.

Le Premier Adjoint,



Patrick BLOCHE